

COMPTES ANNUELS

Bilan Actif

Bilan Actif	Au 31/12/2017			Au 31/12/2016
	Brut	Amort. Prov.	Net	Net
Actif Immobilisé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres				
Immobilisations en cours				
Avances				
Immobilisations corporelles				
Terrains	47 000		47 000	47 000
Constructions	423 000	49 703	373 298	389 865
Installations tech., matériel et outillages industriels				
Autres				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (1)				
Participations	1 542 353		1 542 353	1 542 353
Titres immobilisés de l'activité en portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres				
TOTAL (I)	2 012 353	49 703	1 962 650	1 979 218
Comptes de liaison				
TOTAL (II)				
Actif circulant				
Stocks et en-cours				
Matières premières, autres approvisionnements				
En cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (2)				
Usagers et comptes rattachés				
Autres	332		332	1 306
Valeurs mobilières de placement	250 181		250 181	150 000
Instruments de Trésorerie				
Disponibilités	48 101		48 101	49 774
Charges constatées d'avance (2)	471		471	596
TOTAL (III)	299 085		299 085	201 676
Frais d'émission d'emprunts à étaler (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Ecart de conversion actif(VI)				
TOTAL GENERAL ACTIF (I à VI)	2 311 438	49 703	2 261 735	2 180 893
(1) Dont à moins d'un an				
(2) Dont à plus d'un an				
ENGAGEMENTS RECUS				
Legs net à réaliser :				
- Acceptés par les organes statutairement compétents				
- Autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				

Bilan Passif

Bilan Passif	Au 31/12/2017	Au 31/12/2016
	Net	Net
Fonds Propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise	2 012 353	2 012 353
Ecart de réévaluation		
Réserves		
Report à nouveau	13 534	(71 323)
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	77 264	84 856
Autres fonds associatifs		
Fonds associatifs avec droit de reprise :		
- Apports		
- Legs et donations		
- Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
Ecart de réévaluation		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		
Provisions réglementées		
Droit des propriétaires commodat		
TOTAL (I)	2 103 150	2 025 886
Comptes de liaison		
TOTAL (II)		
Provisions et fonds dédiés		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement		
Fonds dédiés sur autres ressources		
TOTAL (III)		
Emprunts et dettes (1)		
Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	432	331
Emprunts et dettes financières diverses	143 511	144 919
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 667	8 712
Dettes fiscales et sociales	5 975	1 045
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL (IV)	158 585	155 007
Ecart de conversion passif (V)		
TOTAL GENERAL PASSIF (I à V)	2 261 735	2 180 893
(1) Dont à moins d'un an		
(1) Dont à plus d'un an		
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque		
ENGAGEMENTS DONNES		
Legs net à réaliser :		
- Acceptés par les organes statutairement compétents		
- Autorisés par l'organisme de tutelle		
Dons en nature restant à payer		

Compte de résultat

Compte de résultat	Du 01/01/2017 au 31/12/2017	Du 01/01/2016 Au 31/12/2016
Produits d'exploitation		
Ventes de marchandises		
Production vendue de biens		
Production vendue de services		
Produits d'exploitation		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Dons		
Cotisations		
Legs et Donations		
Produits liés à des financements réglementaires		
Autres produits	70	
Reprises sur amortis., dépréciations, prov., transferts de charges		
TOTAL (I)(1)	70	
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises		
Variation de stock de marchandises		
Achats de matières premières et autres approvisionnements	6 681	5 913
Variation de stock matières premières et autres appro.		
Autres achats et charges externes (2)	21 766	25 025
Impôts, taxes et versements assimilés	4 599	4 308
Salaires et traitements	14 945	6 782
Charges sociales	6 568	2 897
Dotations aux amortissements sur immobilisations	16 568	16 568
Dotations aux dépréciations des immobilisations		
Dotations aux dépréciations des l'actifs circulants		
Dotations aux provisions		
Autres charges		4
TOTAL (II)(3)	71 126	61 497
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	(71 056)	(61 497)
Excédent ou déficit transféré (III)		
Déficit ou excédent transféré (IV)		
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun (III - IV)		
Produits financiers		
Produits financiers de participation (4)		
Produits autres valeurs mobilières et créances actif immobilisé (4)	147 658	146 615
Autres intérêts et produits assimilés (4)	181	358
Reprise sur provisions et transferts de charges		
Différence positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL (V)	147 839	146 973
Charges financières		
Dotation financières aux amortissements et dépréciations		
Intérêts et charges assimilées (5)		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements		
TOTAL (VI)		
RESULTAT FINANCIER (V - VI)	147 839	146 973
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)	76 783	85 476

Compte de résultat (Suite)

Compte de résultat (Suite)	Du 01/01/2017 Au 31/12/2017	Du 01/01/2016 Au 31/12/2016
Produits Exceptionnels		
Sur opérations de gestion	481	
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		
TOTAL (VII)	481	
Charges Exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		620
Sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions		
TOTAL (VIII)		620
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	481	(620)
Impôts sur les bénéfices (IX)		
SOLDE INTERMEDIAIRE		
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (X)		
Engagements à réaliser sur ressources affectées (XI)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII + X)	148 390	146 973
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + XI)	71 126	62 117
EXCEDENT OU DEFICIT (total des produits - total des charges)	77 264	84 856

Evaluation des contributions volontaires en nature

PRODUITS	Du 01/01/2017 Au 31/12/2017	Du 01/01/2016 Au 31/12/2016
Bénévolat		
Prestations en nature		
Dons en nature		
TOTAL		
CHARGES	Du 01/01/2017 Au 31/12/2017	Du 01/01/2016 Au 31/12/2016
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Personnel bénévole		
TOTAL		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont redevance sur crédit_bail mobilier		
(2) Dont redevance sur crédit_bail immobilier		
(3) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(4) Dont produits concernant des organismes liés		
(5) Dont intérêts concernant des organismes liés		

Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général (PCG, Règlement ANC 2015-06).

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Informations relatives aux opérations inscrites au bilan et compte de résultat

Le fonds de dotation Max Gold a reçu en dotation initiale des titres de la société civile immobilière Belle Allée lui procurant une quote part des revenus fonciers de cette dernière.

Les associés de la SCI Belle Allée ont décidé d'affecter l'intégralité du résultat 2016 en dividendes. Ainsi la quote part de dividendes revenant au Fond de dotation Max Gold s'est élevée à 147 658 €.

Le résultat comptable du 31 décembre 2017 de la SCI Belle Allée ne peut être appréhendé qu'après décision d'affectation des résultats par les associées, soit en 2018. Aucune dépréciation des titres n'a été constatée.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Amortissements

Ils sont calculés, en fonction de la durée d'utilisation prévue, suivant le mode linéaire ou dégressif.

Toutefois, l'entreprise a retenu la durée d'usage pour déterminer le plan d'amortissement des immobilisations non décomposables.

- Constructions 10 à 50 ans

Participation, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'acquisition (y compris les droits de mutation, honoraires, ou commissions et frais d'actes, liés à l'acquisition).

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à cette valeur, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

La valeur brute est constituée par le coût d'acquisition (hors droits de mutation, honoraires, ou commissions et frais d'actes, liés à l'acquisition).

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à cette valeur, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Etat des immobilisations

Cadre A	Valeur brute en début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluation de l'exercice	Acquisitions créances virements
Immobilisations incorporelles			
Frais d'établissement et de développement Autres postes d'immobilisations incorporelles			
TOTAL			
Immobilisations corporelles			
Terrains	47 000		47 000
Constructions sur sol propre Constructions sur sol d'autrui Inst. gales., agencts. et aménagt. const.	423 000		423 000
Installations techniques, matériel et outillages ind.			
Inst. gales., agencts. et aménagt. divers Mat. de transport Mat. de bureau et info., mobilier Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours Avances et acomptes			
TOTAL	470 000		470 000
Immobilisations financières			
Participations évaluées par mise en équivalence Autres participations Autres titres immobilisés Prêts et autres immobilisations financières	1 542 353		1 542 353
TOTAL	1 542 353		1 542 353
TOTAL GENERAL	2 012 353		2 012 353

Cadre B	Diminutions		Valeur brute des immo en fin d'exercice	Réévalu. légale ou éval. par mise en équival.
	Virement	Cession		Valeur d'origine des immo en fin d'exercice
Frais d'établissement et de développement Autres postes d'immobilisations incorporelles				
TOTAL				
Terrains		47 000	47 000	
Constructions sur sol propre Constructions sur sol d'autrui Inst. gales., agencts. et aménagt. const.		423 000	423 000	
Installations techniques, matériel et outillages ind.				
Inst. gales., agencts. et aménagt. divers Mat. de transport Mat. de bureau et info., mobilier Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours Avances et acomptes				
TOTAL		470 000	470 000	
Participations évaluées par mise en équivalence Autres participations Autres titres immobilisés Prêts et autres immobilisations financières		1 542 353	1 542 353	
TOTAL		1 542 353	1 542 353	
TOTAL GENERAL		2 012 353	2 012 353	

Etat des amortissements

Situation et mouvements de l'exercice	Montant au début de l'exercice	Augment.	Diminut.	Montant en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais d'étab. et développement				
Autres postes d'immo. incorp.				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre	33 135	49 703	33 135	49 703
Constructions sur sol d'autrui				
Ins. gales., agencts. et aménag. des constr.				
Inst. techniques, mat. et outillage indust.				
Inst. gales., agenc. et aménagements divers				
Matériel de transport				
Mat. de bureau et informatique, mobilier				
Emballages récup. et divers				
	33 135	49 703	33 135	49 703
TOTAL GENERAL	33 135	49 703	33 135	49 703

Immobilisations amortissables	Ventil. mouvements provision amortissements dérogatoires						Mouvement net des amort. à la fin de l'exercice
	DOTATIONS			REPRISES			
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Immobilisations incorporelles							
Frais d'étab. et développement (I)							
Autres postes d'immo. incorp. (II)							
TOTAL							
Immobilisations corporelles							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
Constructions sur sol d'autrui							
Inst. gales., agencts. et aménag. des constr.							
Inst. techniques, mat. et outillage indust.							
Inst. gales., agenc. et aménagements divers							
Matériel de transport							
Mat. de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récup. et divers.							
TOTAL							
Frais d'acquisition de titres de participations							
TOTAL GENERAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE			TOTAL GENERAL NON VENTILE			TOTAL GENERAL NON VENTILE	

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net début d'exercice	Augment.	Dotations exercice aux amort.	Montant net en fin d'exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

Etat des créances

Créances (a)	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Echéances à moins d'1 an	Echéances à plus d'1 an
De l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1) (2)			
Autres immobilisations financières			
De l'actif circulant			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients			
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	332	332	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée			
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers			
Groupe et associés (2)			
Débiteurs divers (dont créances relatives à des op. de pension de titres)			
Charges constatées d'avance	471	471	
TOTAL	803	803	
(1) Montant des prêts accordés en cours d'exercice			
(1) Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			
(2) Prêts et avances consentis aux associés personnes physiques			

Commentaire

Etat des dettes

Dettes (b)	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Echéances à moins d'1 an	Echéances de 1 à 5 ans	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts et dettes auprès des étabts de crédit (1)				
- à 1 an max. à l'origine	432	432		
- à plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières diverses (1) (2)	143 511	143 511		
Fournisseurs et comptes rattachés	8 667	8 667		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	5 690	5 690		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	285	285		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés (2)				
Autres dettes (dont dettes relatives à des op. de pension de titres)				
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	158 585	158 585		
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice				
(2) Emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques				

Commentaire

Charges à payer

(Article R123-189 du Code de Commerce)

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2017	31/12/2016
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 667.00	8 712.00
Dettes fiscales et sociales	285.43	90.40
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
TOTAL	8 952.43	8 802.40

Détail des charges à payer

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2017	31/12/2016
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 667.00	8 712.00
408100 Fournisseurs - fact. non parvenues	8 667.00	8 712.00
Dettes fiscales et sociales	285.43	90.40
448600 Etat - autres charges à payer	285.43	90.40
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
TOTAL	8 952.43	8 802.40

Produits et charges constatés d'avance

Produits constatés d'avance	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2017	31/12/2016
Produits d'exploitation		
Produits financiers		
Produits exceptionnels		
TOTAL		

Charges constatées d'avance	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2017	31/12/2016
Charges d'exploitation	471	596
Charges financières		
Charges exceptionnelles		
TOTAL	471	596

RAPPORT d'ACTIVITE
DU FONDS DE DOTATION MAX GOLD
EXERCICE ANNEE 2017

1. Préambule

Madame Hélène Gold, par une donation effectuée le 4 décembre 2014, a créé le Fond de Dotation Max Gold, dont les statuts ont été déposés à la Préfecture du Loiret. La préfecture a entériné la création du Fond de dotation en janvier 2015.

Le siège social du Fond de Dotation Max Gold est au 1, rue du Château, lieu-dit « Beaumont », commune de Cravant, 45190 (Loiret)

L'article 2 des statuts du Fond de Dotation Max Gold, qui en définit l'objet, stipule que ce fond de dotation a pour objet de :

- Mettre en valeur, diffuser ou protéger l'œuvre de Max Gold, en particulier en reconstituant dans des locaux existants ou à construire « la pièce atelier » de l'artiste Max Gold, en permettant d'y accueillir du public.
- Favoriser la création dans le domaine de la culture, de l'art et de l'artisanat
- Favoriser la connaissance et la promotion du patrimoine artistique et construit de la région proche du site de Cravant (45190), 1 rue du château, au lieu-dit «Beaumont», à proximité de la Loire, de la Sologne et de la Beauce.
- Engager la formation liée aux activités artistiques et culturelles
- Accueillir des artistes en résidence à Beaumont
- Réaliser toute initiative dans le domaine de la création artistique et culturelle

2. Fonctionnement interne du fonds

Les organes de Gouvernance du Fond Max Gold sont constitués d'un Conseil d'Administration (CA), et d'un Comité Consultatif. Le conseil d'administration est l'organe légal de gouvernance en application du V de l'article 140 de la loi n° 2008-776 du 4 août 2008.

2.1 Conseil d'administration

- Le Conseil d'Administration est constitué des personnes suivantes :
 - o Mr. Jean-Pierre Jourdain (Président du CA)
 - o Mme Hélène Gold (Fondatrice)
 - o Mr. Yves Bonneau (Trésorier)
 - o Mr. Sylvain Durrleman (Secrétaire Général)

- Mention des dates de réunions et de l'ordre du jour.
 Le CA s'est réuni très régulièrement durant cet. Il y a eu 7 réunions du CA en présentiel pendant l'exercice, ainsi que nombres de contacts téléphoniques ou échanges par courriels pour avancer sur les affaires courantes.

Réunion de CA	Ordre du Jour
5 janvier 2017	Réunion CA et Comité Consultatif : Réunion de rentrée. Objectifs 2017
Mars 2017	Discussion sur mesures à prendre pour inventaire de La Pièce
3 avril 2017	Examen de la candidature de Marie Vicet ; définition de mission
21 juin 2017	Réunion du CA : Rapport Moral, et Approbation des Comptes 2016
11 septembre 2017	Rapport de la Mission d'Inventaire de Marie Vicet ; questions diverses
25 septembre 2017	Par téléphone : questions diverses
9 octobre 2017	Réunion du CA à Beaumont/- Agencement du Parc (Agence de l'Arbre)
Novembre 2017	Architecte pressentie- réflexions sur l'Implantation de La Pièce à Beaumont

En application du VI de l'article 140 de la loi n°2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie, compte tenu du fait que le montant total de ses ressources en fin d'exercice devait dépasser les 10 000 euros en fin d'exercice, le fonds Max Gold a nommé au cours de sa réunion de CA du 9 mai 2015 un Commissaire aux Comptes et un suppléant, choisis sur la liste mentionnée à l'article L. 822-1 du code de commerce. Il s'agit de Monsieur Christian Baudouin (Commissaire aux Comptes à titre principal) et de Monsieur Stéphane Lambert (Commissaire aux Comptes suppléant), tous deux inscrits sur la liste des Commissaires aux Comptes de la Région d'Orléans, et nommés pour une durée de 6 années.

Le Conseil d'Administration du Fond Max Gold est aussi aidé dans ses missions par un certain nombre de personnalités actives autour du Fond Max Gold, et qui sont associées à ses travaux selon leurs compétences respectives, et tout particulièrement Mme Jacqueline Bonneau, et Monsieur Eric Dortu.

Réunion conjointe du Conseil d'Administration et du Comité Consultatif le 5 janvier 2017

- En présence d'Hélène Gold, membre fondatrice, se sont retrouvés à son domicile parisien les 3 membres du Conseil d'administration : Jean-Pierre Jourdain, président ; Yves Bonneau trésorier ; Sylvain Durrleman secrétaire.
- Les trois membres du Comité Consultatif: Jean-Pierre Merlot, Flavien Moglia et Joël Huthwohl.
- La parole a circulé librement. Plusieurs suggestions ont été émises quant au devenir de ce fonds de dotation. Celles-ci ont permis d'établir le déroulé des actions à venir et de dégager des sujets proposés, maintenant, à la réflexion de chacun.

- Le transfert de la Pièce-Atelier Max Gold (actuellement localisée à Chaingy vers le siège du Fonds de dotation : 1-3 rue du Château à Cravant (45190)), a été examiné en détail au cours de la réunion.
- En effet, réfléchir à ce transfert fera avancer de pair la réflexion quant à la pertinence de ce Fonds de dotation et des sujets proposés à d'autres instances afin qu'elles y trouvent matière à épanouissement : résidences, expositions, colloques, réalisations d'œuvres, concours, bourse...
- La préparation de ce transfert soulève la question de la méthodologie. Un inventaire scrupuleux doit être établi : photographies, recensement écrit, film, fiches informatiques ? La décision est prise de proposer ce travail à un étudiant chercheur en fin d'études, en Master par exemple (histoire de l'art ou autres disciplines pertinentes).
- Il faut également envisager d'établir un cahier des charges quant à l'implantation de cette pièce, dont on souhaite qu'elle soit l'occasion d'un geste architectural. Où trouvera-t-elle place dans le parc de Beaumont ? Quels matériaux privilégier ?
- A qu'elle échéance souhaitons-nous et pourrons-nous concrétiser cette implantation ?

En mars 2017 est proposée la candidature de Marie Vicet, étudiante en Histoire de l'Art, qui nous adresse son CV sur la proposition de son Professeur de Master (Pr. Thierry Dufrêne, Université de Paris-Ouest Nanterre). Des échanges par courriel entre les membres du CA confirment l'intérêt de cette candidature et le souhait d'interviewer la candidate.

Son CV est résumé ci-dessous :

- **Doctorat d'Histoire de l'Art contemporain**, sous la co-direction de Thierry Dufrêne (Université Paris Ouest Nanterre La Défense) et de Françoise Parfait (Université Paris 1 Panthéon Sorbonne) soutenu le 13 janvier 2017 : « Les artistes contemporains et le clip vidéo. De la naissance de MTV à l'apparition de YouTube (1981-2005). »
- **Master II Recherche en Histoire de l'Art Contemporain** à l'Université Paris X Nanterre, mention Très Bien.
- **Diplôme de Muséologie, première année de deuxième cycle de l'École du Louvre**. Premier cycle de l'École du Louvre, Cours de Spécialité : Art Contemporain. Licence d'Histoire de l'Art et d'Archéologie à l'Université Paris X Nanterre.
- **Chargée d'enseignement en Histoire de l'Art Contemporain** au département d'Histoire de l'Art de l'Université Paris Ouest Nanterre La Défense (2009-2014).

Réunion du CA du 3 avril 2017

Le CA, après avoir rencontré et interviewé la candidate lui propose la mission d'inventorier les objets présents dans la Pièce-Atelier Max Gold.

La durée envisagée de la mission sera d'avril à juin 2017 à raison de deux jours par semaine à l'atelier (durée qui pourra être prolongée selon l'avancement du travail et selon les missions attribuées). Le salaire envisagé par mois pour un contrat de deux jours par semaine sera établi selon la grille de rémunération des contractuels du labex Arts H2H pour un niveau doctorat.

Missions envisagées :

- Dans un premier temps, procéder à l'inventaire de la totalité des différents objets et œuvres présents dans l'atelier de Max Gold avec pour chacun l'établissement d'une notice regroupant l'ensemble des informations de l'objet : type d'objet, nom de l'auteur, titre de l'œuvre, dates de création, dimensions, matériaux utilisés, provenance, historique de l'acquisition, provenance...).

- L'inventaire réalisé pourra ensuite prendre la forme d'un catalogue raisonné édité de l'ensemble de la collection de Max Gold avec la reproduction de l'intégralité des objets conservés dans l'atelier et de leur notice. Des textes pourront également accompagner ce catalogue raisonné, notamment le texte *Objet du tableau* d'Hélène Gold mettant déjà en scène l'inventaire de l'atelier.
- Selon les choix qui seront réalisés, envisager la mise en ligne du catalogue raisonné (plutôt que son édition).
- À l'issue de l'inventaire de l'atelier et de son déménagement, la création d'un site internet pourra également être envisagée pour assurer une plus grande visibilité à l'atelier de Max Gold.
- Rédaction du contenu éditorial du site.

Le CA donne son accord à l'unanimité pour ce recrutement temporaire aux conditions précisées ci-dessus.

Réunion du CA du 21 juin 2017

Réunion du CA ordinaire, pour approbation du rapport moral d'activité du Fonds de Dotation et des comptes relatifs à l'exercice 2016. Le rapport moral et les comptes sont approuvés à l'unanimité.

Réunion CA du lundi 11 septembre 2017

Présents : Hélène, Marie Vicet, Sylvain Durreleman, Jean-Pierre Merlot, Jean-Pierre Jourdain, Eric Dortu.

Excusés : Yves Bonneau, Thierry Dufrêne.

- **Point sur l'activité de Marie Vicet :**

Une grande majorité des objets de La Pièce ont été numérotés, décrits, répertoriés dans des tableaux excel, avec photographies en regard. Certains objets n'ont pas été numérotés individuellement mais identifiés dans un ensemble. Ces objets constituent des familles : métiers d'autrefois ; outils liés à la construction, à la mesure, au monde paysan, à la menuiserie, mais aussi au quotidien (fer à repasser, robinets, sceaux, etc...) Il y a aussi des objets dit « création Max Gold » (agrégat de plusieurs matériaux, formes, objets...) Pour un tel travail la collaboration avec Daniel Azambourg a été essentielle.

Les livres ont été également décrits et répertoriés dans des tableaux excel. Leur classement suit leur placement chronologique sur les étagères. Cette liste pourrait être mise à disposition du « visiteur » afin d'offrir une idée du foisonnement de cette bibliothèque....

L'ensemble du travail de Marie Vicet est en voie de finalisation. Une fois achevé elle prolongera son activité par la description des pièces de poterie présentes dans le Pavillon.

Il a été demandé à Marie :

- de repérer une trentaine d'objets particulièrement remarquables, insolites, porteurs de sens...
- de produire un rapport de synthèse de son travail.
- d'établir la correspondance précise entre chaque ligne du tableau excel et la position de l'objet dans la pièce ainsi qu'avec sa photo.

- **Pour l'avenir immédiat :**

- proposer à un photographe professionnel un reportage très personnel de La Pièce et de Beaumont, afin de disposer de quelques photos de qualité, technique et « poétique. »
- reprendre contact avec Patrick Bujon pour qu'il prolonge la restructuration du parc.
- trouver une entreprise pour clôturer le parc.

-envisager la suppression du « mur », (devant la cuisine de Beaumont, qui sépare le château des dépendances) pose la question de ses composants. Jean-Pierre Merlot craint que ces plaques contiennent de l'amiante. Dans ce cas il faudrait faire appel à une entreprise spécialisée... (devis)

-il est important de connaître les dimensions exactes de la pièce. (Demander à monsieur Azambourg)

- **Questions restées en suspens :**

- faut-il remettre en place les objets contenus dans les armoires ?

- faut-il envisager le déplacement du tour et du four ?

- si l'on abat les plaques qui séparent le château des dépendances, une question de sécurité ne va-t-elle pas se poser ? Nécessité d'un vrai portail (pour accéder aux dépendances) ou prolonger le mur de la propriété ?

- **Réflexions générales :**

Hélène Gold fait remarquer que pour la nouvelle installation de la pièce : « l'esprit est préférable à une reproduction à l'identique ».

Autres idées émises :

- le quatrième mur de la pièce pourrait être une grande baie vitrée avec des objets posés dessus. De sorte que l'on verrait l'ensemble au travers de la vitre et par de-là ces objets.

- la source de lumière de la pièce pourrait être essentiellement naturelle, de façon à ce qu'aux différentes heures de la journée il y ait un intérêt à découvrir la pièce. Bien évidemment il faudrait un éclairage électrique pour les journées très sombres et la nuit.

- il est suggéré de prendre contact avec le nouveau Maire de la commune pour lui présenter le Fonds de Dotation

Compte-rendu d'échange téléphonique entre JP Jourdain (Président) et Yves Bonneau (Trésorier) le lundi 25 septembre 2017.

L'objet de ce point téléphonique était de répondre à certaines questions restées en suspens lors de la réunion du CA du 11 septembre :

- Photographe :**

Yves suggère de prendre contact avec le photographe Pierre Poitevin

- Mise en forme du parc :**

Rdv à Beaumont avec Patrick Bujon de l'Agence de l'arbre, lundi 9 octobre à 14h. Nous lui demanderons un devis pour la continuation de l'aménagement du parc. Nous estimerons avec lui le travail d'élagage et lui demanderons conseil pour une entreprise...

- Clôture du parc :**

Nous profiterons de ce rdv pour bien estimer la situation.

- Suppression de la clôture de séparation interne (face à la cuisine) :**

Sur place nous examinerons cette possibilité et les conséquences qu'elles entraînent...

- Mesures précises de la pièce :**

Monsieur Azambourg doit les fournir prochainement.

- Divers :**

Le Fonds de dotation par l'intermédiaire de l'acte de propriété de Belle Allée est, de fait, en charge du pavillon de Chaingy.

Compte-rendu du CA du lundi 9 octobre 2017 à Beaumont

Présents : Yves Bonneau, Jean-Pierre Merlot, Jean-Pierre Jourdain.

Excusés : H. Gold ; S . Durrleman

RDV avec Mr Patrick Bujon (Agence de l'Arbre)

- Les grands arbres du parc datent à peu près tous de la même période : 150 ans. Le nettoyage, l'éclaircissement de la partie boisée, l'élagage doivent prendre en compte cette donnée pour laisser une opportunité à l'épanouissement d'arbres actuellement empêchés par une prolifération de végétaux, accumulations de branches mortes ou inutiles. Un nettoyage du sol est nécessaire. Les buis sont attaqués par une chenille, les dégâts sont sérieux. Le traitement ne peut se faire qu'au printemps. Patrick Bujon propose de voir avec l'élagueur, sur place, les arbres à supprimer, ceux à toiletter...
- Mise en alerte sur le fait d'éviter des trouées trop brutales. Il est important que le petit bois garde une épaisseur, un mystère. Pour faire ce travail la période idéale est l'hiver. C'est seulement après que l'on pourra aborder l'aménagement paysager du parc avec l'apport éventuel d'autres essences mais, de l'intéressé lui-même, cela sort de son champ de compétence.
- A la question posée, à combien estimeriez-vous (à la louche) le coût financier d'un tel travail à effectuer cet hiver ? Réponse : plus de 20 000 euros. Les devis se présenteront par tranches de parcelles.
- A propos de la zone pierreuse devant la « grange » (grange qui pourrait éventuellement être remodelée pour y installer « la pièce ») Patrick Bujon pense que reboiser cet espace aurait un coût considérable compte tenu de sa surface (creuser d'au moins 40 cm le sol, extraire le calcaire et le remplacer par de la terre). Ne faut-il pas mieux investir cet espace nu, l'aménager (espace pour des sculptures, des objets...) et penser autour un arrangement végétal ?
- Dans la parcelle des corps de ferme il y a un puits. Patrick Bujon a remarqué un tuyau de raccordement qui témoigne de l'existence d'une pompe. Il pense que ce serait assez facile d'en réinstaller une afin de profiter de cette réserve d'eau pour l'arrosage.

Autres constats :

- les volets de bois de la maison ont besoin d'être repeints.
- prévoir un nettoyage des plafonds dans les pièces du château pour éliminer la présence de toiles d'araignées.
- la présence de sciure au sol dans les pièces annonce l'existence d'insectes dans les poutres qu'il faut donc traiter.
- certains toits de la ferme sont dans un état inquiétant.

En attente :

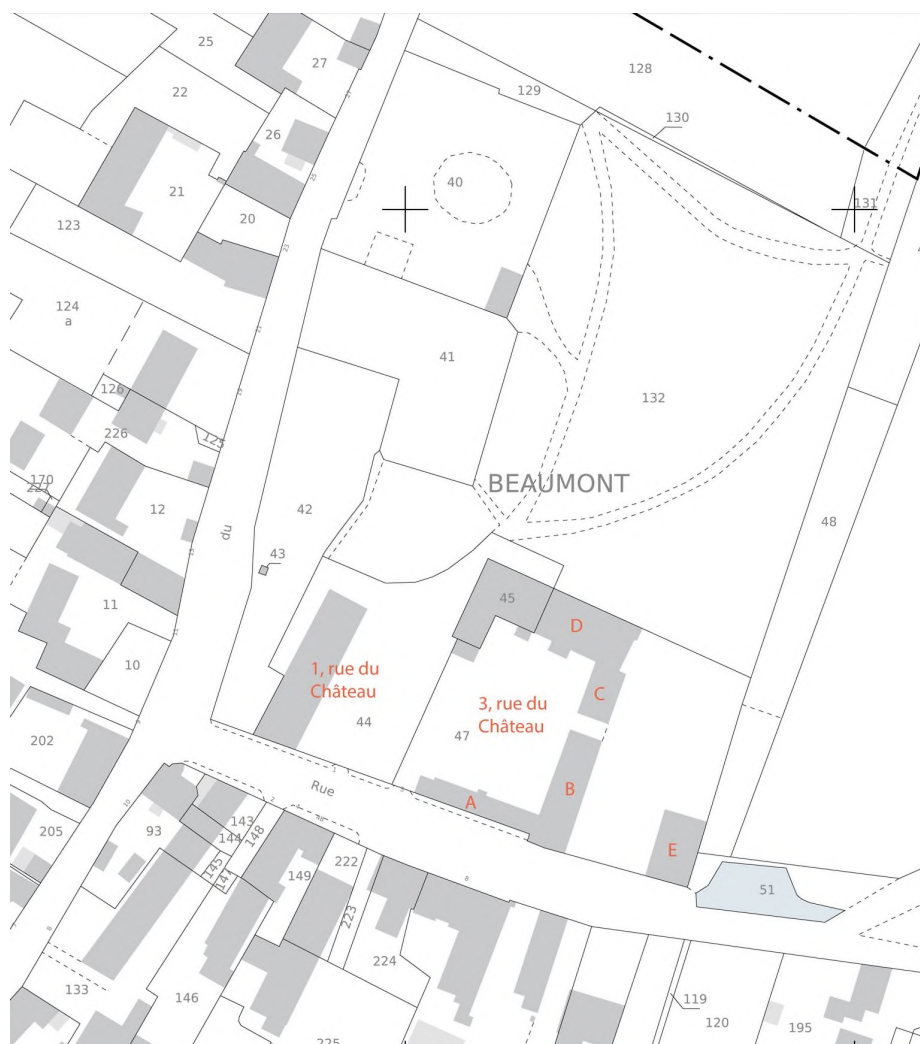
- les devis
- une réflexion quant à l'installation de la pièce
- une idée plus précise quant au destin du Fonds de dotation et par là quels sont les espaces nécessaires...
- une vision des investissements financiers sur cinq ans.

Questions restées en suspens :

- trouver une date pour un conseil d'administration, avec les devis de l'élagueur ; une estimation pour le reportage photographique (jp tél au photographe) ...
- quid des dimensions exactes de la pièce ?
- Quid des objets retenus par Marie Vicet ? (jp lui donne un coup de fil)

Novembre 2017 : sollicitation par l'entremise de JP Merlot de Madame Iwona Buczkowska, architecte DPLG , et aux nombreuses références

- Premières réflexions sur l'implantation de La Pièce à réinstaller sur le domaine de Beaumont, à partir du plan cadastral
- Premières réflexions de l'architecte sur l'atmosphère du site



Analyse du site

Propriété de 2 ha environ, à Cravant, un des villages proches d'Orléans, dont l'emprise de forme rectangulaire, limitée au sud et à l'ouest par deux rues, bordée d'un muret haut en pierre, s'étend du sud-est au nord-est.

3 composants du site :

- - les parcelles bâties au sud-est: perpendiculairement à la rue d'accès une maison d'habitation principale en bon état (rdc, 1 étage et combles), des constructions secondaires à 1 niveau organisées sur leur trois côtés autour d'une courette, dont l'aile est-ouest, couronnée par une toiture en mauvais état, donc à reprendre, est placée en alignement sur rue. L'aile sud-nord loge une grange à façade fissurée, sans doute suite au tassement, et nous amène par un porche vers la deuxième grange à charpente impressionnante et à l'orientation nord-sud. Tous ces bâtis restent en communication visuelle proche. Autant le revêtement des toitures change (l'ardoise pour l'habitation principale et les tuiles pour le reste de constructions), autant toutes les façades bénéficient du même matériau : la pierre.
- - un parc aux arbres séculaires et deux allées faisant boucle se prolongent derrière les bâtis à 1 niveau vers le nord en coupant l'espace libre légèrement en diagonale et en dégagant vers la rue (limite ouest) une zone gazonnée, telle une prairie.
- - une zone gazonnée, imitée à l'ouest par le mur de la propriété le long de la rue et par le parc à l'est, s'étend entre la maison principale et le nord du terrain. Elle est marquée par quelques arbres isolés et quelques murets bas en pierre, qui témoignent sans doute des anciennes limites parcellaires faisant partie de la propriété d'aujourd'hui. Au nord-ouest une petite construction-débarras en pierre fait face à la deuxième porte d'accès à la propriété, entre les deux, un terrain gazonné à fondation lourde permet de faire stationner les voitures et servira sans doute de parking aux futurs visiteurs.

Le site dégage une beauté : celle de la nature à préserver à tout prix, dominée par la verticalité émouvante des arbres séculaires, contrariée par l'horizontalité élégante et affirmée de constructions unifiées par toujours le même matériau : la pierre, utilisée aussi pour le mur séparatif le long des voies ou alors en muret bas marquant au sol le dessin du parcellaire ancien.

L'ensemble fait partie de ces sites d'intervention qu'on souhaiterait protéger.

2.2 Comité consultatif

La mise en place d'un comité consultatif est obligatoire dès lors que la dotation dépasse 1 million d'euros (article 2 du décret n° 2009-158 du 11 février 2009 relatif aux fonds de dotation). La dotation initiale du Fond Max Gold dépasse 1 million d'euros en valeur, mais est essentiellement constituée de biens immobiliers inaliénables, et les revenus immobiliers afférents sont, à l'issue de ce premier exercice, largement au-dessous de cette limite de 1 million d'euros. Le CA a néanmoins souhaité la création d'un Comité Consultatif dès l'année 2015 afin de bénéficier de ses conseils sur le développement de la stratégie du Fond Max Gold.

- Le Comité Consultatif est composé des trois personnes suivantes, nommées pour une durée de 4 années renouvelable :
 - Mr. Flavien Moglia
 - Mr. Joël Hühthwohl
 - Mr. Jean-Pierre Merlot
- Le Comité Consultatif assiste le conseil d'administration dans la définition de la politique d'investissement du fonds de dotation. L'assistance au conseil d'administration comporte notamment l'examen des questions sur lesquelles le conseil sollicite son avis. Le Comité Consultatif suit la mise en œuvre de la politique d'investissement du fonds. Il est associé, en tant que de besoin, aux réunions du conseil d'administration, sans voix délibérative. Il alerte le conseil d'administration sur les évolutions ou les situations qui lui paraissent préoccupantes.

- Outre la bonne gestion et l'investissement prudent des fonds disponibles, les autres questions importantes sur lesquelles le Comité Consultatif sera consulté incluent notamment :
 - Projet architectural de reconstruction de « La Pièce » de Max Gold sur le site de Beaumont
 - Transfert de l'œuvre de Max Gold dans cette nouvelle construction, afin de l'ouvrir à la visite
 - Entretien et préservation de la propriété de Beaumont
 - Animation culturelle autour de l'«Atelier Max Gold »

2.3 Autres organes de gouvernance

Le Fond Max Gold n'a pas à ce jour d'autres organes de gouvernance. Il est envisagé dans le futur la création d'un Comité Scientifique destiné à aider le CA dans ses réflexions et ses choix sur les projets culturels précis à conduire au sein du Fond Max Gold, et permettant de servir de relais au sein des communautés académiques, culturelles et artistiques avec lesquelles le Fonds Max Gold souhaite développer ses projets.

3. Rapports du fonds avec les tiers

3.1 Les actions de communication menées par le fonds

Une plaquette présentant le Fonds Max Gold est actuellement à l'étude, ainsi que la création d'un logo. Le Fonds ne dispose pas aujourd'hui d'un site internet.

3.2 Liste des partenaires du fonds

Le Fond Max Gold n'a réalisé aucune manifestation avec un partenaire au cours de ce premier exercice, et n'a à ce jour pas de partenaire pressenti. Le Conseil d'Administration cible actuellement les partenaires avec lesquels il serait susceptible d'envisager dans le futur des actions communes.

3.3 Les actions de prospection de donateurs menées par le fonds

Le Fond Max Gold n'a mené aucune action de prospection de donateurs au cours de l'exercice.

4. Liste des actions d'intérêt général financées par le fonds et indication de leurs montants

Au cours de ce premier exercice dévolu à la préparation de son Projet Culturel, le Fond Max Gold n'a pas encore financé d'action d'intérêt général.

5. Liste des personnes morales bénéficiaires des redistributions du fonds de dotation¹

Sans objet : le Fond Max Gold n'a procédé à aucune redistribution.

6. Compte d'emploi des ressources

Sans objet : le Fond Max Gold ne fait pas appel à la générosité publique.

7. Liste des libéralités reçues

Au-delà de la dotation initiale consentie par la fondatrice lors de la création du Fond Max Gold, aucune libéralité n'a été reçue au cours de l'exercice.

¹ Il s'agit des personnes morales à but non lucratif utilisant les redistributions versées par le fonds de dotation dans l'accomplissement de leurs œuvres et de leurs missions d'intérêt général (v. I de l'article 140 de la loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie).

ANNEXE

Procès-Verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 11 juin 2018

FONDS DE DOTATION MAX GOLD
SIEGE SOCIAL 1, Rue du Château « Beaumont » 45190 CRAVANT
SIRET 809 702 459 000 11

PROCES VERBAL REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 11 JUIN 2018

Madame Hélène GOLD, en sa qualité de fondatrice, Messieurs Jean-Pierre JOURDAIN, Sylvain DURRLEMAN, Yves BONNEAU, administrateurs, se sont réunis le 21 juin deux mille dix sept à 14 heures à Paris 75006, en vue de statuer sur les points suivants :

1. Rapport d'activité du Fonds de Dotation
2. Bilan Financier du Fonds de Dotation
3. Questions diverses

La réunion est présidée par Monsieur Jean-Pierre JOURDAIN ès qualité.

Après échanges de vues, il est procédé au vote des résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

Le Conseil d'Administration, après lecture et discussion du Rapport d'Activité du Fonds de Dotation Max Gold pour l'exercice 2017, considère qu'il rend compte de façon sincère et complète des activités du Fonds pendant la période considérée, et l'approuve.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

Le Conseil d'Administration, après lecture et revue, approuve le Bilan Financier de l'exercice 2017 préparé par les Commissaires aux Comptes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Signé, le 11 juin 2018

Jean-Pierre Jourdain (Président)

Hélène Gold (Fondatrice)

Yves Bonneau (Trésorier)

Sylvain Durrleman (Secrétaire Général)

FONDS DE DOTATION MAX GOLD

1 rue du Château BEAUMONT

45190 CRAVANT

EXERCICE 2017

Exercice clos le 31/12/2017

RAPPORT PRESENTE

PAR

Christian BAUDOUIN
Commissaire aux Comptes

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES **SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE 2017

Clos le 31 décembre 2017

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par l'Assemblée Générale du 10 mai 2015, j'ai effectué l'audit des comptes annuels du Fonds de Dotation MAX GOLD relatifs à l'exercice clos 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds de dotation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 01 janvier 2017 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.



Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres du conseil d'administration.

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

Responsabilités du (des) commissaire(s) aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs,



définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Olivet, le 8 avril 2018

**Le Commissaire aux Comptes,
Membre de la Compagnie Régionale d'Orléans,**



Christian BAUDOUIN

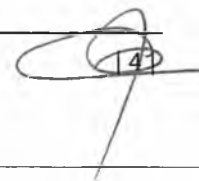
COMPTES ANNUELS

Bilan Actif

Bilan Actif	Au 31/12/2017			Au 31/12/2016
	Brut	Amort. Prov.	Net	Net
Actif Immobilisé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres				
Immobilisations en cours				
Avances				
Immobilisations corporelles				
Terrains	47 000		47 000	47 000
Constructions	423 000	49 703	373 298	389 865
Installations tech., matériel et outillages industriels				
Autres				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (1)				
Participations	1 542 353		1 542 353	1 542 353
Titres immobilisés de l'activité en portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres				
TOTAL (I)	2 012 353	49 703	1 962 650	1 979 218
Comptes de liaison				
TOTAL (II)				
Actif circulant				
Stocks et en-cours				
Matières premières, autres approvisionnements				
En cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (2)				
Usagers et comptes rattachés				
Autres	332		332	1 306
Valeurs mobilières de placement	250 181		250 181	150 000
Instruments de Trésorerie				
Disponibilités	48 101		48 101	49 774
Charges constatées d'avance (2)	471		471	596
TOTAL (III)	299 085		299 085	201 676
Frais d'émission d'emprunts à étaler (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Ecart de conversion actif (VI)				
TOTAL GENERAL ACTIF (I à VI)	2 311 438	49 703	2 261 735	2 180 893
(1) Dont à moins d'un an				
(2) Dont à plus d'un an				
ENGAGEMENTS RECUS				
Legs net à réaliser :				
- Acceptés par les organes statutairement compétents				
- Autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				

Bilan Passif

Bilan Passif	Au 31/12/2017	Au 31/12/2016
	Net	Net
Fonds Propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise	2 012 353	2 012 353
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Report à nouveau	13 534	(71 323)
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	77 264	84 856
Autres fonds associatifs		
Fonds associatifs avec droit de reprise :		
- Apports		
- Legs et donations		
- Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
Ecarts de réévaluation		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		
Provisions réglementées		
Droit des propriétaires commodat		
TOTAL (I)	2 103 150	2 025 886
Comptes de liaison		
TOTAL (II)		
Provisions et fonds dédiés		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement		
Fonds dédiés sur autres ressources		
TOTAL (III)		
Emprunts et dettes (1)		
Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	432	331
Emprunts et dettes financières diverses	143 511	144 919
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 667	8 712
Dettes fiscales et sociales	5 975	1 045
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL (IV)	158 585	155 007
Ecart de conversion passif (V)		
TOTAL GENERAL PASSIF (I à V)	2 261 735	2 180 893
(1) Dont à moins d'un an		
(1) Dont à plus d'un an		
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque		
ENGAGEMENTS DONNES		
Legs net à réaliser :		
- Acceptés par les organes statutairement compétents		
- Autorisés par l'organisme de tutelle		
Dons en nature restant à payer		



Compte de résultat

Compte de résultat	Du 01/01/2017 au 31/12/2017	Du 01/01/2016 Au 31/12/2016
Produits d'exploitation		
Ventes de marchandises		
Production vendue de biens		
Production vendue de services		
Produits d'exploitation		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Dons		
Cotisations		
Legs et Donations		
Produits liés à des financements réglementaires		
Autres produits	70	
Reprises sur amortiss., dépréciations, prov., transferts de charges		
TOTAL (I)(1)	70	
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises		
Variation de stock de marchandises		
Achats de matières premières et autres approvisionnements	6 681	5 913
Variation de stock matières premières et autres appro.		
Autres achats et charges externes (2)	21 766	25 025
Impôts, taxes et versements assimilés	4 599	4 308
Salaires et traitements	14 945	6 782
Charges sociales	6 568	2 897
Dotations aux amortissements sur immobilisations	16 568	16 568
Dotations aux dépréciations des immobilisations		
Dotations aux dépréciations des l'actifs circulants		
Dotations aux provisions		
Autres charges		4
TOTAL (II)(3)	71 126	61 497
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	(71 056)	(61 497)
Excédent ou déficit transféré (III)		
Déficit ou excédent transféré (IV)		
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun (III - IV)		
Produits financiers		
Produits financiers de participation (4)		
Produits autres valeurs mobilières et créances actif immobilisé (4)	147 658	146 615
Autres intérêts et produits assimilés (4)	181	358
Reprise sur provisions et transferts de charges		
Différence positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL (V)	147 839	146 973
Charges financières		
Dotations financières aux amortissements et dépréciations		
Intérêts et charges assimilées (5)		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements		
TOTAL (VI)		
RESULTAT FINANCIER (V - VI)	147 839	146 973
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)	76 783	85 476

Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général (PCG, Règlement ANC 2015-06).

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Informations relatives aux opérations inscrites au bilan et compte de résultat

Le fonds de dotation Max Gold a reçu en dotation initiale des titres de la société civile immobilière Belle Allée lui procurant une quote part des revenus fonciers de cette dernière.

Les associés de la SCI Belle Allée ont décidé d'affecter l'intégralité du résultat 2016 en dividendes. Ainsi la quote part de dividendes revenant au Fond de dotation Max Gold s'est élevée à 147 658 €.

Le résultat comptable du 31 décembre 2017 de la SCI Belle Allée ne peut être appréhendé qu'après décision d'affectation des résultats par les associées, soit en 2018. Aucune dépréciation des titres n'a été constatée.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Amortissements

Ils sont calculés, en fonction de la durée d'utilisation prévue, suivant le mode linéaire ou dégressif.

Toutefois, l'entreprise a retenu la durée d'usage pour déterminer le plan d'amortissement des immobilisations non décomposables.

- Constructions 10 à 50 ans

Participation, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'acquisition (y compris les droits de mutation, honoraires, ou commissions et frais d'actes, liés à l'acquisition).

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à cette valeur, une dépréciation est constituée du montant de la différence.



In Extenso

La valeur brute est constituée par le coût d'acquisition (hors droits de mutation, honoraires, ou commissions et frais d'actes, liés à l'acquisition).

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à cette valeur, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Etat des amortissements

Situation et mouvements de l'exercice	Montant au début de l'exercice	Augment.	Diminut.	Montant en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais d'étab. et développement				
Autres postes d'immo. incorp.				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre	33 135	49 703	33 135	49 703
Constructions sur sol d'autrui				
Ins. gales., agencts. et aménag. des constr.				
Inst. techniques, mat. et outillage indust.				
Inst. gales., agenc. et aménagements divers				
Matériel de transport				
Mat. de bureau et informatique, mobilier				
Emballages récup. et divers				
	33 135	49 703	33 135	49 703
TOTAL GENERAL	33 135	49 703	33 135	49 703

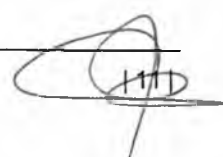
Immobilisations amortissables	Ventil. mouvements provision amortissements dérogatoires						Mouvement net des amort. à la fin de l'exercice
	DOTATIONS			REPRISES			
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Immobilisations incorporelles							
Frais d'étab. et développement (I)							
Autres postes d'immo. incorp. (II)							
TOTAL							
Immobilisations corporelles							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
Constructions sur sol d'autrui							
Inst. gales., agencts. et aménag. des constr.							
Inst. techniques, mat. et outillage indust.							
Inst. gales., agenc. et aménagements divers							
Matériel de transport							
Mat. de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récup. et divers.							
TOTAL							
Frais d'acquisition de titres de participations							
TOTAL GENERAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE			TOTAL GENERAL NON VENTILE			TOTAL GENERAL NON VENTILE	

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net début d'exercice	Augment.	Dotations exercice aux amort.	Montant net en fin d'exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

Etat des créances

Créances (a)	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Echéances à moins d'1 an	Echéances à plus d'1 an
De l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1) (2)			
Autres immobilisations financières			
De l'actif circulant			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients			
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	332	332	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée			
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers			
Groupe et associés (2)			
Débiteurs divers (dont créances relatives à des op. de pension de titres)			
Charges constatées d'avance	471	471	
TOTAL	803	803	
(1) Montant des prêts accordés en cours d'exercice			
(1) Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			
(2) Prêts et avances consentis aux associés personnes physiques			

Commentaire



Etat des dettes

Dettes (b)	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Echéances à moins d'1 an	Echéances de 1 à 5 ans	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts et dettes auprès des étabts de crédit (1)				
- à 1 an max. à l'origine	432	432		
- à plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières diverses (1) (2)	143 511	143 511		
Fournisseurs et comptes rattachés	8 667	8 667		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	5 690	5 690		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	285	285		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés (2)				
Autres dettes (dont dettes relatives à des op. de pension de titres)				
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	158 585	158 585		
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice				
(2) Emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques				

Commentaire

Charges à payer

(Article R123-189 du Code de Commerce)

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2017	31/12/2016
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 667.00	8 712.00
Dettes fiscales et sociales	285.43	90.40
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
TOTAL	8 952.43	8 802.40

Détail des charges à payer

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2017	31/12/2016
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 667.00	8 712.00
408100 Fournisseurs - fact. non parvenues	8 667.00	8 712.00
Dettes fiscales et sociales	285.43	90.40
448600 Etat - autres charges à payer	285.43	90.40
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
TOTAL	8 952.43	8 802.40


 A handwritten signature in black ink is written over a rectangular stamp. The stamp contains the number '13' inside a square frame.

Produits et charges constatés d'avance

Produits constatés d'avance	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2017	31/12/2016
Produits d'exploitation		
Produits financiers		
Produits exceptionnels		
TOTAL		

Charges constatées d'avance	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2017	31/12/2016
Charges d'exploitation	471	596
Charges financières		
Charges exceptionnelles		
TOTAL	471	596

